



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-21871>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **24-21871**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : RENNES METROPOLE

Forme juridique de l'acheteur : Entité disposant de droits spéciaux ou exclusifs

L'acheteur est une entité adjudicatrice

Activité de l'entité adjudicatrice : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concession de service public pour l'exploitation des mobilités sur le ressort territorial de la métropole de Rennes

Description : Avis de concession - Réalisation de l'offre de transport sur les différentes lignes du réseau et de services de mobilités sur le territoire de RENNES MÉTROPOLE 1. réseau star : 2 lignes de métro automatique (3 514 259 km -2022), 7 lignes Chronostar, 11 Lignes urbaines, 32 lignes métropolitaines, 16 lignes express, 81 lignes de transport scolaire, 5 lignes de nuits et diverses lignes événementielles. Au global :19 832 721 km en 2022/ 88 858 751 voyages, dont 42 024 068 pour le métro et 46 834 683 pour les bus. 2. Offre Handistar représentant 1 361 030km en 2022 dont 330 016 km sous-traités. Une fréquentation représentant 87 506 voyages pour 1913 clients 3. Vélo en libre service : 620 VLS et 1444 VAE Nombre d'emprunts de vélos en libre service en 2022: 445 474 Nombre de locations courte-durée en 2022 :1690 4. Co voiturage : Exploitation de la ligne de covoiturage Star't et covoit'star. Nombre d'inscrits au service Covoit'Star en 2022 : 4649 Nombre d'offres via l'application Covoit'Star en 2022 : 1514

Identifiant de la procédure : 6a2bb038-31f7-442f-b038-6fe8b58f42b7

Identifiant interne : 20240435-007

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 60112000 Services de transport routier public

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 60130000 Services spécialisés de transport routier de passagers

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 60210000 Services de transport ferroviaire public

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 63710000 Services d'appui dans le domaine des transports terrestres

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,360,000,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : 1. production de l'offre de transport réseau " Star " et réseau " Handistar ", et de la gestion services VLS + location de vélo et mise en relation pour le co-voiturage et services multi-modaux, (territoire :RENNES MÉTROPOLE). 2. Mise en oeuvre de la promotion/commercialisation services de mobilité, perception des recettes + recettes annexes pour RENNES MÉTROPOLE, l'entretien courant /maintenance des infrastructures, équipements et véhicules + biens mobiliers et immobiliers, la garde et la surveillance des biens mis à sa disposition, la gestion technique et administrative du patrimoine confié, réalisation d'études d'exploitation l'accompagnement de RENNES MÉTROPOLE Les moyens mis à disposition par RENNES METROPOLE 2 lignes de métro (infrastructures et garages-ateliers des lignes a et b, matériel roulant de 30 VAL 208 sur la ligne a et 25 Cityval sur la ligne b), 2 dépôts de bus (Baud à Rennes existant puis remplacé par le nouveau dépôt de Baud prévu en 2026, et Mivoie à St Jacques de la Lande), 8 parcs relais (7 sur les lignes de métro et Préales avec les bus), 4 agences commerciales STAR (Ste Anne, Villejean, Fréville, Beaulieu), une agence KorriGo (co-exploitée avec l'exploitant de la Région Bretagne, gestionnaire de la gare routière de Rennes), et un local exploitation (Rennes République Pré Botté) une maison du vélo fixe à la Gare et une autre mobile aménagée dans un bus, 238 bus articulés et standards, 33 minibus Handistar, 70 véhicules de service, 1444 VAE, 620 VLS et 57 stations. Des investissements sont prévus au contrat : révision générale des rames de métro, reprise de la VNC en droit d'entrée des actuels biens de retour représentant environ 12 Millions d'euros, renouvellement des batteries de bus électriques, le renouvellement progressif d'une partie des bus nécessaires à la réalisation de l'offre de transport métropolitaine.

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Concession de service public pour l'exploitation des mobilités sur le ressort territorial de la métropole de Rennes

Description : Avis de concession - Réalisation de l'offre de transport sur les différentes lignes du réseau et de services de mobilités sur le territoire de RENNES MÉTROPOLE 1. réseau star : 2 lignes de métro automatique (3 514 259 km -2022), 7 lignes Chronostar, 11 Lignes urbaines, 32 lignes métropolitaines, 16 lignes express, 81 lignes de transport scolaire, 5 lignes de nuits et diverses lignes événementielles. Au global :19 832 721 km en 2022/ 88 858 751 voyages, dont 42 024 068 pour le métro et 46 834 683 pour les bus. 2. Offre Handistar représentant 1 361 030km en 2022 dont 330 016 km sous-traités. Une fréquentation représentant 87 506 voyages pour 1913 clients 3. Vélo en libre service : 620 VLS et 1444 VAE Nombre d'emprunts de vélos en libre service en 2022: 445 474 Nombre de locations courte-durée en 2022 :1690 4. Co voiturage :

Exploitation de la ligne de covoiturage Star't et covoit'star. Nombre d'inscrits au service Covoit'Star en 2022 : 4649 Nombre d'offres via l'application Covoit'Star en 2022 : 1514

Identifiant interne : 20240435-007

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 60112000 Services de transport routier public

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 60210000 Services de transport ferroviaire public

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Contrat de concession de services (directive 2014/23 /ue) code de la commande publique et code général des collectivités territoriales applicables. Avis officiellement disponible en Français Rennes Métropole, collectivité territoriale au sens du droit français agit en qualité de pouvoir adjudicateur, acheteur. Le montant indiqué : montant estimatif et informatif. Ne lie pas rennes métropole. Lieu principal d'exécution : territoire de rennes métropole Procédure restreinte avec sélection préalable des candidats admis à présenter une offre (2 minimum / 3 maximum). Date prévisionnelle d'examen des candidatures - avril 2024. Les candidatures complètes et recevables seront classées par application des critères suivants définis par ordre de priorité 1. Références professionnelles : 2. Capacités économique et financière. Date prévisionnelle de mise en ligne du DCE Offre - mai 2024 date prévisionnelle de dépôt des offres pour les candidats sélectionnés - 13 septembre 2024. L'Accès au DCE offre est réservé aux candidats sélectionnés. Achats supplémentaires et options: L'acheteur est susceptible de faire usage des cas de modifications prévus dans le cadre du code de la commande publique. Ils seront précisés dans le document programme. Le contrat relève de l'accord sur les marchés publics : non Un règlement de la consultation relatif à la candidature est disponible sur la plateforme :oui Afin de favoriser la nécessaire concurrence dans le cadre de la procédure de concession de service public, il est proposé, à ce stade, de retenir le principe d'une indemnisation des candidats non retenus ayant déposé une offre. Le montant global maximum de l'enveloppe d'indemnisation à partager entre les candidats, dont l'offre n'a pas été retenue à l'issue des négociations, est fixé à 1 000 000 euros (H.T.). L'indemnisation de chaque candidat sera définie par délibération du Conseil métropolitain, à l'issue de la procédure, en fonction de la qualité de l'offre rendue et de celle de la participation aux négociations. Aucune indemnité ne sera versée si aucune offre ne remplit les conditions fixées dans les documents de la consultation. La convention ne doit pas être exécutée dans le cadre d'emplois protégés. Le contrat devra être exécuté par une société dédiée La communication avec l'acheteur se fait via le profil d'acheteur Les dépôts de plis doivent être impérativement effectués par voie dématérialisée. Pour la partie correspondant à des prestations de transport routiers de personnes, la prestation est réservée à une profession déterminée : transporteur public routier de personnes (L. 1421-1 et L. 3113-1 et suivants du code des transports). Lieu principal d'exécution :territoire de Rennes Métropole. Durée de la concession : du 01/01/2026 au 31/12/2032. Les critères d'attribution figureront dans les documents du marché. La présente consultation fait suite à la consultation (annonce n°23-166337) déclarée sans suite le 1er février 2024.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Description : Justification de la capacité professionnelle du dirigeant de l'entreprise, dans les conditions fixées aux articles R. 3113-35 à R. 3113-42 du code des transports ou, à défaut, démonstration de l'engagement à obtenir cette capacité professionnelle d'ici le début du contrat de DSP objet de cette consultation ; Désignation du gestionnaire de transport au sens des articles R. 3113-43 à R. 3113-48 du code des transports Déclaration sur l'honneur du dirigeant de l'entreprise mentionnant que chaque personne mentionnée à l'article R3113-23 du code des transports n'a fait l'objet d'aucune des condamnations visées au titre des conditions d'honorabilité professionnelle ; Références dans le cadre d'exécution de prestations similaires à celles du contrat à intervenir avec RENNES METROPOLE, Les candidats fourniront leurs références (de moins de 5 ans) et la liste de leurs principaux établissements. Ils mettront en évidence leur expérience de la gestion de services similaires à ceux à assurer pour RENNES MÉTROPOLE, comprenant éventuellement l'exploitation d'un métro automatique précisant pour chacune d'entre elles : La collectivité/ l'Autorité Organisatrice de la Mobilité concernée, Le type de service assuré, Le type de contrat permettant la réalisation des prestations concernées (concession, marché, autre...) Le chiffre d'affaires annuel, Les effectifs par catégorie mobilisés sur le réseau, Le parc de matériels roulants utilisé pour l'exécution des différents services, en identifiant le nombre de matériels roulants dont le candidat dispose en propriété propre, Le volume d'offre réalisé (km par type de service). Parmi l'ensemble de leurs références, les candidats en sélectionneront jusqu'à 8 spécifiques démontrant selon eux plus particulièrement leur capacité à répondre aux besoins de RENNES MÉTROPOLE A défaut de références, les candidats peuvent démontrer par tous moyens leur capacité à répondre aux besoins de RENNES MÉTROPOLE et à gérer un service public de transport d'une importance équivalente à celle du STAR ; Note argumentée du candidat pour démontrer qu'il est en capacité à assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public de mobilité objet de la consultation et ce, dans toutes ses composantes.

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession - Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

Description : Lettre de candidature (candidat individuel ou le groupement candidat : indication du mandataire + habilitation co-traitants). Si groupement, informations suivantes à fournir pour chaque membre du groupement. Informations à fournir : Nom commercial et dénomination sociale/ Adresses postale et du siège social / Adresse électronique:/Numéros de téléphone et de télécopie:/ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification Extrait Kbis (ou équivalent en cas de candidat étranger) / Renseignements et documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ; Copie(s) du (des)

jugement(s) prononcés si le candidat individuel ou le membre du groupement est en redressement judiciaire ou procédure équivalente ; Déclaration sur l'honneur du candidat individuel ou de chaque membre du groupement attestant que :1.Le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du code de la commande publique 2. Les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes, exigés en application de l'article L. 3123-18 du code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-5- du même code sont exacts ; Document(s) justifiant(s) que le candidat respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L5212-4 du code du travail (délivré(s) par l'URSSAF ou équivalent pour les candidats étrangers non établis en France et qui n'auraient pas déjà une activité avec des salariés en France ; Tout document justifiant que le candidat ou chaque membre du groupement ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-5 du code de la commande publique. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L. 3123-2 du code de la commande publique en matière fiscale et sociale, le candidat ou chaque membre du groupement produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents. La liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales devant donner lieu à délivrance d'un certificat ainsi que la liste des administrations et organismes compétents figurent à l'arrêté du 22 mars 2019. Le candidat établi dans un état membre de l'Union européenne autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine (ou déclaration sur l'honneur si le pays d'origine ne délivre pas de certificat). Le cas échéant, documents justifiant de la/les licence(s) permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes déjà obtenue(s) (articles L. 1421-1 et L. 3113-1 et suivants du code des transports). En complément des codes CPV listés à l'article II.1.1 sont ajoutés les codes CPV suivants : 60112000-6 bicyclettes / 50100000-6 Services de réparation et d'entretien de véhicules et d'équipements associés et services connexes. Dans le cas où le candidat et ses filiales ses sociétés mères principaux sous-traitants participant à la procédure de passation rempliraient les conditions de notification préalable fixées à l'article 28 paragraphe 1 du règlement 2022/2560 du 14 décembre 2022 il est demandé de fournir la preuve de la notification à la commission desdites contributions financières étrangères. Dans tous les autres cas, il est demandé de fournir une déclaration toutes les contributions financières reçues ainsi que la confirmation que les contributions étrangères reçues ne sont pas soumises à l'obligation de notification conformément à l'article 28, paragraphe 1, point b du règlement précité.)

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Description : Composition du capital social et liste des principaux actionnaires (détenant plus de 10% du capital), numéro RCS et numéro d'identification SIRET, (ou équivalent pour les candidats étrangers) date de constitution, Bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices (comptes certifiés) ou des seuls exercices clos si la date de création est inférieure à 3 ans Attestations

d'assurances valables pour l'exercice en cours ; À défaut de détention préalable d'une licence de transporteur public routier de personnes, démonstration du niveau suffisant de capacité financière à son obtention selon les dispositions des articles R. 3113-31 à R. 3113-34 du code des transports et de l'arrêté du 3 février 2012 modifié, relatif à la capacité financière requise pour les entreprises de transport public routier. Les candidats mentionneront l'inscription éventuelle de privilèges ou de nantissements les concernant au greffe du Tribunal de commerce. Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées en justifieront et produiront les documents et informations disponibles

Utilisation de ce critère : Utilisés

5.1.11 Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Justification de la restriction de l'accès à certains documents de marché : Protection des informations particulièrement sensibles

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Date limite de demande d'informations complémentaires : 18/03/2024 à 12:00

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://www.megalis.bretagne.bzh>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://www.megalis.bretagne.bzh>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 27/03/2024 à 12:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif, Hôtel de Bizien

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, Hôtel de Bizien

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : RENNES METROPOLE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : RENNES METROPOLE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif, Hôtel de Bizien

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif, Hôtel de Bizien

Numéro d'enregistrement : Tribunal administratif,

Adresse postale : 3, contour de la Motte CS44 416

Ville : Rennes

Code postal : 35044

Pays : France

Point de contact : Tribunal administratif

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : 0223212828

Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0001

Nom officiel : RENNES METROPOLE

Numéro d'enregistrement : 24350013900080

Département : 35

Adresse postale : 4 avenue Henri Fréville CS 93111

Ville : RENNES

Code postal : 35031

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Point de contact : Rennes Métropole

Adresse électronique : investissements-transport@rennesmetropole.fr

Téléphone : 0299866060

Adresse internet : <https://metropole.rennes.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <http://www.megalis.bretagne.bzh>

Profil de l'acheteur : <http://www.megalis.bretagne.bzh>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 320337fe-5eb6-4b39-9631-ac92113d92a9 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 21/02/2024 à 16:10

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/02/2024